

INDEMNISER LES VICTIMES D'ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

FORMATRICE

Maître Marion PONTILLE

Avocate spécialiste en réparation du dommage corporel

Site internet : <https://marion-pontille-avocat.fr/>

DURÉE

3 heures

OBJECTIFS

Maîtriser le régime d'indemnisation issu de la loi Badinter.

Identifier les conditions d'application du régime.

Comprendre les règles gouvernant le droit à indemnisation.

Sécuriser la procédure d'offre obligatoire.

Maîtriser les enjeux de l'expertise.

Accompagner efficacement les victimes.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PARCOURS

Module 1 – Comprendre le régime Badinter

Identifier les conditions d'application de la loi du 5 juillet 1985.

Déterminer les personnes bénéficiant du régime d'indemnisation.

Module 2 – Déterminer le droit à indemnisation

Comprendre les règles applicables aux victimes conductrices et non conductrices.

Identifier les causes de limitation ou d'exclusion de l'indemnisation.

Module 3 – Maîtriser la procédure d'offre

Comprendre les obligations mises à la charge des assureurs.

Sécuriser le suivi de la procédure d'indemnisation.

Module 4 – Préparer l'expertise

Accompagner efficacement la victime lors de l'expertise.

Identifier les enjeux de l'évaluation du dommage corporel.

Module 5 – Gérer les recours

Comprendre l'articulation entre procédure amiable et procédure judiciaire.
Identifier les voies de recours adaptées à la situation de la victime.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Vidéos pédagogiques animées par une avocate praticienne.
Études de cas réels.
Quiz de validation des connaissances.
Analyse des mécanismes d'indemnisation.

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Avocats

LEGAL FAMILY — Organisme de Formation | 227 avenue Charles de Gaulle, 69160 TASSIN | SIRET : 920 608 718 00010

NDA : 84692106469 — Certifié Qualiopi — Actions de formation